

Ce qui nous préoccupe c'est la situation des pêcheurs professionnels. Au retour de la pêche et une fois leur prise débarquée, il faut bien qu'ils amarrent leur bateau au quai. Pas question pour eux d'aller faire le tour du marché. C'est à prendre ou à laisser. Comme il n'y a pas d'autre endroit, il faut bien qu'ils s'exécutent. S'il n'y a pas de protection, si cela est confié à l'entreprise privée, les prix pourront devenir exorbitants. Les pêcheurs seront contraints ou bien de payer, ou bien d'imiter un ou deux pêcheurs de ma circonscription qui vont amarrer à un quai qui se trouve au diable vauvert et ils font la navette en voiture. Cela me paraît tout à fait injuste.

On pourrait prévoir que si le gouvernement loue à l'entreprise privée des quais construits avec l'argent des contribuables, il y aura ou bien un organisme de contrôle chargé de juger les prix imposés à ceux qui veulent y amarrer leur bateau, ou bien que les pêcheurs auront le droit d'appel d'un organisme quelconque. Cela empêcherait qu'ils ne soient exploités.

A vrai dire, je constate depuis 10 ou 12 ans, que le gouvernement cherche constamment à éluder ses responsabilités à l'égard de ces petits ports. A une certaine époque, ils étaient gérés presque exclusivement par l'État. Petit à petit il cherche à s'en décharger sur quelqu'un d'autre, à les affermer, à obtenir qu'une municipalité s'en charge. Je puis donner quelques exemples au ministre:

● (1432)

En 1968, en plein cœur d'une élection partielle dans ma circonscription, le ministre des Travaux publics de l'époque, l'honorable Arthur Laing, s'est rendu dans la ville de Chemainus. Depuis des années, les gens de l'endroit se plaignaient de ce que lorsqu'une tempête venait d'une certaine direction, bon nombre de leurs embarcations étaient endommagées. Ils avaient bien besoin d'un brise-lames. Le ministre a alors accepté de faire construire un brise-lames. C'était un engagement ferme.

Lorsque j'ai été élu député de cette circonscription, je lui ai reparlé de sa promesse. Il m'a confirmé que le gouvernement était d'accord pour construire un brise-lames. Puis, le gouvernement a décidé de changer sa politique: il était toujours prêt à construire le brise-lames mais, à la condition que la municipalité dépense une somme égale pour aménager un port de plaisance.

Cette municipalité s'étend sur une bonne distance en bordure de la mer. Lui demander de trouver 1 million et demi de dollars pour construire un port de plaisance afin de pouvoir bénéficier d'un service qui, jusqu'alors, était fourni par le gouvernement fédéral, c'était pour le gouvernement un moyen infaillible de s'assurer qu'il n'aurait pas à construire ce brise-lames. En fait, le gouvernement ne l'a jamais construit. La ville de Chemainus est tout à fait incapable de trouver une somme égale au coût de ce brise-lames.

Je vais donner au ministre un exemple du même problème, mais l'inverse. A Cowichan Bay, dans ma circonscription, on a également besoin d'un brise-lames. Lorsque les tempêtes viennent d'une certaine direction, elles causent énormément de dégâts. Les gens ont demandé au gouvernement un brise-lames. On leur a rétorqué que, comme tous les usagers sont des

Ports de pêche et de plaisance

entrepreneurs privés, ils doivent fournir pour l'aménagement d'un port de plaisance une somme équivalente à celle que le gouvernement consacrerait au brise-lames.

Or, ils ont un magnifique port de plaisance. La plus grande partie en a été aménagée récemment. A quoi consacrerait-on trois quarts de millions de dollars? A peindre les installations? La municipalité n'a pas besoin d'autres installations. Elle a besoin de protection. Toutefois, avec cette prétendue politique sur les petits ports de pêche et de plaisance, le gouvernement a trouvé un moyen d'esquiver ses responsabilités. Le gouvernement dit aux gens de l'endroit que s'ils ne dépensent pas trois quarts de million pour effectuer des rénovations inutiles à leurs installations, il ne construira pas de brise-lames.

Il y a longtemps que le gouvernement n'a pas de politique bien définie sur les ports pour petites embarcations. Je ne jette pas tout le blâme sur le ministre des Pêches et de l'Environnement (M. LeBlanc). En réalité, il a probablement tenté plus sérieusement que tout autre de ses prédécesseurs d'obtenir les montants nécessaires à la mise en œuvre d'une politique. Mais il n'y est pas parvenu, de sorte que cette politique ne peut se concrétiser.

Les députés de Comox-Alberni et de Niagara Falls ont dit à la Chambre qu'en retardant l'adoption de ce projet de loi, nous empêchions beaucoup de gens d'obtenir de nouveaux quais pour leurs embarcations. Pourtant, rien dans ce bill ne prévoit la construction de telles installations.

Ce projet de loi prévoit l'instauration de programmes à frais partagés qui supposent que le gouvernement provincial ou la municipalité concerné, ou encore des intérêts privés, investiront des sommes si le gouvernement fédéral fait de même. Si celui-ci n'alloue pas plus de crédits à la construction de ports pour petites embarcations qu'il ne l'a fait depuis 10 ou 12 ans, on ne construira tout simplement rien.

On tente tout au plus d'en faire accroire à la population en lui disant que grâce à cette loi, on construira des quais et des installations pour les bateaux de pêche et de plaisance. Pourtant, rien ne vous garantit qu'on le fera. On ne le fera que si des montants suffisants sont prévus dans le budget des dépenses, ce qui est loin d'être garanti.

La pêche professionnelle relève du gouvernement fédéral tant sur la côte est que sur la côte ouest. A ceux qui croiraient que ces pêcheurs jouissent de privilège, je rappelle qu'ils paient des impôts et autres droits comme chacun d'entre nous. Ils paient très cher pour leur permis de pêche alors que, incidemment, les pêcheurs sportifs de la côte ouest n'ont pas à payer le leur. Les pêcheurs professionnels doivent payer leur permis \$1,000, \$2,000 et même davantage.

Lorsqu'ils reviennent d'une expédition de pêche, ils ont certes le droit d'amarrer leur embarcation pour un prix raisonnable et non à prix d'or comme c'est le cas actuellement. N'est-ce pas là le genre de service que devrait leur fournir le gouvernement fédéral? La population utilise des aéroports et d'autres installations que le gouvernement met à sa disposition. Rien ne justifie qu'on ne fournisse pas ce service aux pêcheurs professionnels. S'ils doivent payer, ce devrait être suivant un barème de droits raisonnables et justes. Il n'en est rien.